

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance	Ester de polyol
Nom commercial de la substance	SYLVAROAD™ RP 1000 PERFORMANCE ADDITIVE
Numéro d'identification	-
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Numéro de la FDS	13673
Code de produit	200000001616
Date de publication	le 15-Octobre-2013
Numéro de version	4,1
Date de révision	le 25-Janvier-2022
Date de la version remplacée	le 18-Septembre-2017

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels. Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages).
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société	Kraton Chemical B.V.
Adresse	Transistorstraat 16, 1322 CE Almere, Les Pays-Bas
Téléphone	+31 36 546 2800
Adresse e-mail	regulatory.eu@kraton.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

EU NCEC +44 1865 407 333

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux de la substance ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

Cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers Donnée inconnue.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	La substance ne répond pas aux critères de classification.

#### Mentions de mise en garde

Prévention	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Intervention	Se laver les mains après l'usage.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucun(e)(s).

### 2.3. Autres dangers

Aucun connu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

#### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Ester de polyol	100	Confidentiel	-	-	

**Classification : -**

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

M : facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

##### Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

##### Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

##### Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Aspersion d'eau, produit chimique sec, gaz carbonique. Mousse.

##### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du gaz carbonique et/ou des hydrocarbures de faible masse moléculaire.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

##### Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Porter un équipement de protection adéquat. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

#### Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Porter un équipement de protection approprié.

##### Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Donnée inconnue.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Respecter les précautions stipulées dans les fiches SDS (Fiches de données de sécurité)/des étiquettes même après la vidange des conteneurs, ceux-ci pouvant encore comporter des résidus du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver à température et à pression atmosphérique ambiante.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

#### Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

#### Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

#### Doses dérivées sans effet (DDSE)

Donnée inconnue.

#### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

#### Protection de la peau

##### - Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

##### - Autres

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

### Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État physique

Liquide.

#### Forme

Liquide.

#### Couleur

Jaune

<b>Odeur</b>	Doux
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Boiling point or initial boiling point and boiling range</b>	> 300 °C (> 572 °F)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée inconnue.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'éclair</b>	279,4 °C (534,9 °F) Cleveland coupe ouverte (Conditions ambiantes) ; ASTM D92
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	0,6 mg/l OCDE 105 à 20 °C
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	< 0,1 mPa SPARC v4,6
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité relative</b>	0,927 ASTM D1475 à 20 °C
<b>Particle characteristics</b>	Donnée inconnue.
<b>Other safety characteristics</b>	
<b>Point d'écoulement</b>	-48 °C (-54,4 °F) ASTM D97
<b>Viscosité</b>	100,8 mm <sup>2</sup> /s ASTM D445 à 20 °C

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Agents oxydants forts. Contact avec des substances incompatibles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de sa décomposition, ce produit émet une épaisse émanation âcre, avec production de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'eau et d'autres substances issues de la combustion.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets toxiques possibles.	
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>		
<b>Inhalation</b>	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.	
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu.	
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Ester de polyol	Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux ; Data is for similar product. Résultat: Négatif Espèce: Lapin néo-zélandais blanc Organe: Yeux Durée du test: 72 hr Période d'observation: 72 hr Remarques: OCDE 405	
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.	
<b>Symptômes</b>	L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.	
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>		
<b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Ester de polyol		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 Heures
	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg, 14 jours At this dose no death occurred.; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 402.
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat Wistar	> 5,22 mg/l, 4 h (comme aérosol) ; At this dose no death occurred.; Data is for similar product.; OECD 436
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg, 14 jours At this dose no death occurred.; Les données sont pour un produit similaire. ; OCDE 423
<b><u>Sous-aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DSET	Rat Sprague-Dawley	>= 2000 mg/kg/j., 28 jours Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 411
<b>Orale</b>		
DSET	Rat	>= 1000 mg/kg/j., 28 jours Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 407
<b><u>Subchronique</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DSET	Rat Sprague-Dawley	>= 2000 mg/kg/j., 6 heures Effets sur le développement ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 414

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

**Corrosivité**

Ester de polyol

Irritation/corrosion – Peau, Pas d'irritation de la peau .; Data is for similar product.

Résultat: Négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Organe: Peau

Durée du test: 4 hr

Période d'observation: 3 jours

Remarques: OCDE 404

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Contact oculaire**

Ester de polyol

Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux .; Data is for similar product.

Résultat: Négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Organe: Yeux

Durée du test: 72 hr

Période d'observation: 72 hr

Remarques: OCDE 405

**Sensibilisation respiratoire**

Donnée inconnue.

**Sensibilisation cutanée**

Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.

**Sensibilisation cutanée**

Ester de polyol

Test de maximisation (Magnusson et Kligman), Non sensibilisant pour la peau .; Data is for similar product.; OECD 406

Résultat: Négatif

Espèce: Cochon d'Inde

Organe: Peau

Remarques: OCDE 406

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.

**Mutagénicité**

Ester de polyol

Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères, Ce produit n'est pas clastogène pour les lymphocytes humains lors des tests in vitro. ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 476

Résultat: Négatif

Espèce: Souris

Organe: mammalian cell COMET assay (L5178Y mouse lymphoma cells)

Remarques: OCDE 476

**Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

**Hongrie. Ordonnance (hongr. EüM) n° 26/2000 relative à la protection contre les substances cancérogènes sur le lieu de travail et la prévention des risques liés à l'exposition à ces dernières [et ses modifications]**

N'est pas listé.

**Toxicité pour la reproduction**

Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Non classé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non classé.

**Danger par aspiration**

Donnée inconnue.

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances**

Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée inconnue.

**Autres informations**

Donnée inconnue.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Ester de polyol			
<i>Aiguë</i>			
Autre	EL50	Pseudokirchneriella subcapitata	> 110 mg/l, 72 hr >> Hydrosolubilité ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 201
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacé	EL50	Daphnia magna	> 106 mg/l, 48 hr >> Hydrosolubilité ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 202
Poisson	LL50	Danio rerio	> 102 mg/l, 96 hr >> Hydrosolubilité ; Les données sont pour un produit similaire. ; OCDE 203
<i>Chronique</i>			
Crustacé	EL50	Daphnia magna	> 0,11 g/l, 21 jours >> Hydrosolubilité ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 211

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit est biodégradable.

## Biodégradabilité

### Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie)

Ester de polyol

86,6 en % Essai de dégagement de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 301B

Résultat: Facilement biodégradable

Espèce: Boues d'épuration activées

Durée du test: 28 jours

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Donnée inconnue.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)** Donnée inconnue.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** Donnée inconnue.

**12.7. Autres effets néfastes** Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets résiduels** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

**Emballage contaminé** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.

**Code des déchets UE** Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

**Informations / Méthodes d'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée.

**Précautions particulières** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

**14.1. Numéro ONU** Donnée inconnue.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** Donnée inconnue.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe** Donnée inconnue.

**Risque subsidiaire** -

**No. de danger (ADR)** Donnée inconnue.

**Code de restriction en tunnel** Donnée inconnue.

**14.4. Groupe d'emballage** Donnée inconnue.

**14.5. Dangers pour l'environnement** Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Donnée inconnue.

### RID

**14.1. Numéro ONU** Donnée inconnue.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** Donnée inconnue.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe** Donnée inconnue.

**Risque subsidiaire** -

**14.4. Groupe d'emballage** Donnée inconnue.

**14.5. Dangers pour l'environnement** Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Donnée inconnue.

## ADN

14.1. Numéro ONU	Donnée inconnue.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Donnée inconnue.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Classe	Donnée inconnue.
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	Donnée inconnue.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.

## IATA

14.1. UN number	Not available.
14.2. UN proper shipping name	Not available.
<b>14.3. Transport hazard class(es)</b>	
Class	Not available.
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	Not available.
14.5. Environmental hazards	No.
14.6. Special precautions for user	Not available.

## IMDG

14.1. UN number	Not available.
14.2. UN proper shipping name	Not available.
<b>14.3. Transport hazard class(es)</b>	
Class	Not available.
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	Not available.
<b>14.5. Environmental hazards</b>	
Marine pollutant	No.
EmS	Not available.
14.6. Special precautions for user	Not available.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non établi.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

#### **Réglementations nationales**

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

#### **Classe de danger pour l'eau**

**AwSV (Manipulation des substances dangereuses pour l'eau, Allemagne)**

Généralement dangereux pour l'eau

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Liste des abréviations**

Donnée inconnue.

#### **Références**

Donnée inconnue.

#### **Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

Sans objet.

#### **Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

Aucun(e)(s).

#### **Informations de révision**

RUBRIQUE 16: Autres informations: Clause de non-responsabilité  
Données réglementaires relatives au danger : Europe - UE

#### **Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

## Clause de non-responsabilité

KRATON CORPORATION encourage chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique de sécurité à l'examiner attentivement et à chercher conseil auprès d'un expert, dans la mesure où cela est nécessaire et approprié, afin de prendre conscience et de comprendre les données qu'elle contient ainsi que les éventuels dangers associés au produit. Les informations contenues dans ce document, à la date du présent document, sont fondées sur les connaissances actuelles, obtenues auprès de sources fiables et établies avec notre capacité raisonnable et en toute bonne foi. De telles informations ne représentent aucune garantie ou assurance, et n'établissent aucune obligation légale de la part de/des auteur(s), de l'un de ses/leurs employés ou de l'une de ses/leurs filiales. Les informations sont seulement fournies à titre indicatif et leur exhaustivité n'est pas garantie. Les informations ne constituent pas une garantie au titre des propriétés, des caractéristiques, des qualités ou des spécifications d'un produit spécifique.

Les informations concernent uniquement le produit spécifique désigné tel qu'il est expédié et ne sont peut-être pas valables pour un tel produit utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou produits, ou dans tout processus, sauf mention contraire expresse dans le présent document. Nul de ce qui est exposé dans ce document ne doit être interprété en tant que recommandation ou licence d'utilisation d'un quelconque produit présentant un conflit avec, ou comme l'affirmation, des droits exclusifs d'exploitation existants. Il appartient en définitive au seul utilisateur de déterminer si l'utilisation envisagée d'un produit risque d'enfreindre de tels droits exclusifs d'exploitation. Les exigences réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent varier d'un emplacement à l'autre. L'utilisateur/l'acheteur est responsable au final de déterminer si ses activités sont conformes à toute législation locale, fédérale et internationale et aux autorisations locales.

Nous, en notre nom et au nom de nos filiales, déclinons formellement toute responsabilité quant aux dommages ou blessures résultant de toute activité se rapportant aux informations contenues dans ce document. En raison de la prolifération des sources d'informations, nous ne sommes ni ne pouvons être tenus pour responsables des fiches signalétiques de sécurité obtenues auprès d'une source autre que nous-mêmes. Si vous avez obtenu une fiche signalétique de sécurité auprès d'une autre source, ou si vous n'êtes pas sûr du caractère actuel de la fiche signalétique de sécurité en votre possession, veuillez nous contacter pour obtenir la version la plus récente.

\*KRATON, the KRATON logo, the "Green Super Drop" logo, 1101, ABIETA, AQUATAC, BiaXam, BI-THIN, CENTURY, CENWAX, CirKular+, ELEXAR, ELLAMERA, E-LEXAR, HiMA, IMSS, IPD, NEXAR, PER-SUST, PriMul, RAD-THICK, REFLECTAID, REvolution, SYLFAT, SYLVABIND, SYLVABLEND, SYLVACLEAR, SYLVACOTE, SYLVADERM, SYLVAFUEL, SYLVAGEL, SYLVAGUM, SYLVALITE, SYLVAMIN, SYLVAPINE, SYLVAPRINT, SYLVARES, SYLVAROAD, SYLVAROS, SYLVASOL, SYLVATAC, SYLVATAL, SYLVATRAXX, TER-SET, UNICLEAR, UNIDYME, UNIFLEX, UNI-REZ, UNI-TAC, and ZONATAC sont des marques commerciales, déposées ou non, de Kraton Corporation, ou de ses filiales ou sociétés affiliées, dans un ou plusieurs pays, mais pas dans tous les pays.

©2016-2022 Kraton Corporation